

Procédure VAE_CPE Lyon

Etapas		Temps	Description	Frais VAE	Service à contacter
01	Information et pré-évaluation		<ul style="list-style-type: none"> • Demande de renseignements auprès de l'établissement 	/	<ul style="list-style-type: none"> • DE et/ou Formation Continue
02	Recevabilité	3 à 4 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec CPE Lyon et remplir un dossier de recevabilité (appelé livret 1) • Examen du dossier (et entretien individuel si besoin) 	250€	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Continue • DE, DF et/ou représentants
03	Démarrage de la VAE et demande de prise en charge	1 à 2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Après validation du dossier, Inscription VAE par le candidat : signature de la « convention de demande de validation d'acquis de l'expérience » (inclure dans la convention les formations si besoin). • La demande de prise en charge d'une démarche VAE peut se faire auprès de différents organismes, votre entreprise, le CPF... 	2500€	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Continue • Formation Continue
04	Demande d'accompagnement	/	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement est un dispositif facultatif fortement recommandé qui permet au candidat d'avoir une aide méthodologique pour la constitution de son dossier (Si oui, désignation d'un accompagnateur). 	4500€ (facultatif)	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de filière
05	Dossier de validation à rédiger et préparation de l'évaluation	2 à 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Remise du livret 2 (dossier de validation) Descriptif de cette étape dans le programme d'accompagnement fourni par CPE Lyon lors de la demande d'accompagnement		<ul style="list-style-type: none"> • Dossier à étudier par la DF ou représentant
06	Jury		<ul style="list-style-type: none"> • Jury VAE : passage du candidat devant un jury composé de représentants du centre certificateur, de représentants du diplôme / certification et d'experts métier (composition en fonction de la déclaration RNCP) 		<ul style="list-style-type: none"> • DE
07	Validation		<ul style="list-style-type: none"> • Validation intégrale : attribution du diplôme par le jury de diplôme • Validation partielle : complément de formation ou d'expérience proposée -> Dépôt du dossier complémentaire -> 2^{ème} jury 	(+1500€ par jury supplémentaire)	

DE = Direction des Etudes : Florence GAULTIER / florence.gaultier@cpe.fr

DF = Directeur de Filière

Formation Continue : Valérie THORAVAL / contact@cpe-formation.fr